

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement d'EPERNAY  
Commune d' ESTERNAY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune d'Esternay**  
**SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2015**

*Date de la convocation : 27août 2015*

*Date d'affichage : 4 septembre 2015*

L'an deux mille quinze, le un septembre à vingt et une heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Patrice VALENTIN, maire.

**Présents** : Alexandra BEDEL, Colette DAUTRY, Marie-France GEERAERTS, Maud MASCIIO, Patricia ROYER, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO, Alain ROYER, Claude BELIN, Daniel BISI, Denis TRIQUENOT, Dominique VANDIER, François PARIS, Jammes DOYEN, Jean-Luc BATONNET, Nicolas PERDREAU, Patrice VALENTIN

**Représentée** : Frédérique BORDES par Sandrine ROUSSEAU

**Absente excusée** : Nathalie FOUQUET

**Secrétaire** : Monsieur François PARIS

<b>2015_07_01 - Politique et orientation nationale de baisse des dotations aux collectivités et établissements publics</b>
--

*Nombre de conseillers présents : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 18*

Sur le rapport de M. le Maire  
*A l'unanimité des membres présents et représentés,*

**Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'ESTERNAY rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'ESTERNAY estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune d'ESTERNAY soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

M. le Maire informe que pour gagner ce combat citoyen, pour que l'Etat revienne sur son projet, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités lance l'Appel du 19 septembre pour les communes de France, et met en place un large dispositif de mobilisation.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22:15 .

Le maire,

Patrice VALENTIN

le Maire



Patrice VALENTIN

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 07/09/2015 à 11:47:3  
Référence : 86b054cae8a3d1af5058ffbd792026d496993f